

Initiatives ministérielles

• (1500)

De plus, un fonds d'indemnisation salariale de 60 millions de dollars pour tout le Canada constitue seulement un cataplasme. Il sera épuisé en un rien de temps si le rythme actuel des faillites se maintient.

Dans ma seule circonscription, beaucoup d'entreprises font faillite et cela a de graves conséquences non seulement pour les travailleurs, mais aussi pour les gens qui songent à prendre leur retraite dans un tel contexte et pour toute la collectivité.

Enfin, j'estime que la taxe de 10c. par semaine par travailleur est injuste. Il faudrait certes tenir compte de la taille et du degré de prospérité de chacune des entreprises. Peut-on vraiment appliquer le même taux d'imposition à une petite entreprise et, disons, au secteur financier qui emploie un demi-million de personnes? Les municipalités, les hôpitaux ou les conseils scolaires devraient-ils également être tenus de payer cette taxe lorsqu'ils ne peuvent pas déclarer faillite?

J'estime qu'il faudrait examiner sérieusement ces questions avant d'adopter le projet de loi définitif.

L'établissement d'une priorité pour les salariés comporterait de nombreux avantages par rapport à un fonds constitué au moyen d'une nouvelle taxe. En accordant aux employés la préférence sur les banques, le projet de loi se financerait pratiquement lui-même.

Dans la plupart des cas, les banques sont les premières à faire la queue pour recouvrer leurs créances lors d'une faillite. En accordant la préférence aux employés, nous n'aurions pas besoin d'une nouvelle taxe, et je ne peux vraiment pas voir les banques souffrir. Est-ce une pratique courante pour les banques de s'assurer que la valeur marchande de l'actif donné en garantie est de loin inférieure à la taille des prêts? Pourquoi ne pas accorder une priorité aux employés? Qui y perdrait? La seule chose perdue serait la nouvelle taxe sur les entreprises. Pourquoi imposer une nouvelle taxe alors que l'argent est déjà disponible?

Je voudrais terminer en résumant simplement mon point de vue. Le projet de loi C-22 représente un pas longuement attendu dans la bonne direction, mais j'estime que nous pouvons accomplir encore plus si nous n'imposons pas des coûts supplémentaires aux contribuables.

Encore une fois, le gouvernement pratique une ponction fiscale chez les Canadiens ordinaires et ce, d'une

autre façon, dans un autre projet de loi. Il en est ainsi pour tous les projets de loi. Quand le gouvernement en dépose un, il y ajoute toujours quelque chose. Je voudrais bien pouvoir appuyer celui-ci en principe, mais à cause de certaines dispositions qui y sont ajoutées ou prévues, il m'est presque impossible de le faire.

Je suis très heureux d'avoir eu la possibilité de faire mes observations et je termine en disant que j'incite fortement le gouvernement à oublier la ponction fiscale qu'il tente de pratiquer. Chaque projet de loi que nous examinons à la Chambre comporte une autre taxe. Que le gouvernement chasse cette idée et trouve un autre moyen plus équilibré et plus équitable pour la population.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet des observations formulées par mon collègue, le whip du gouvernement, qui avait des choses à dire au sujet d'une pétition que j'avais présentée plus tôt.

J'ignore au juste si le whip du gouvernement était embarrassé par certaines de mes observations. Je ne vois pas pourquoi. Selon lui, je n'aurais pas dû parler d'une certaine société de la Colombie-Britannique.

Je tiens simplement à dire que j'ai une copie d'une pétition semblable. En fait, c'est là la même pétition que je présenterai lundi, et il y est question d'une société appelée Multinational Resources. Elle n'est pas le fruit de l'imagination de qui que ce soit. Elle est cotée à la Bourse de Vancouver. Elle est dirigée par un certain Bill Clancy.

Le président suppléant (M. Paproski): Selon moi, le député peut soulever son rappel au Règlement immédiatement ou le reporter jusqu'à ce que le whip du gouvernement soit présent parmi nous à une date ultérieure. Je ne vais pas prendre de décision à ce sujet pour l'instant, mais je sais exactement ce qui s'en vient. Cependant, j'invite le député à terminer son argumentation sur ce rappel au Règlement.

Une voix: Voici le whip du gouvernement.

M. Riis: Le whip du gouvernement n'a pas cru, semble-t-il, ce que je disais dans ma pétition au nom de mes électeurs, et il s'est demandé si cette pétition était légitime et si elle reflétait bien la réalité.

Je tiens simplement à dire, surtout maintenant que mon collègue est parmi nous, que j'ai suivi les règles qui sont prévues à la Chambre des communes et qui donnent aux députés 15 minutes chaque jour pour présenter des